

L' Association du personnel non enseignant de l'université McGill
3495, rue Peel
Bureau 204
Montréal, Que.
H3A 1W7

Membres de la Commission sur l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec

Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,

Objet :

Notre politique concernant le Projet de Loi sur les établissements de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance. Projet de Loi 38

Soumission à la Commission sur l'éducation de l'Assemblée Nationale du Québec,

Août 2009

L' Association du personnel non enseignant de l'Université McGill a protégé les intérêts des cadres et professionnels non syndiqués de l'Université McGill depuis 1972.

Nous demandons que les membres de la Commission sur l'Éducation considèrent ces points saillants :

Les employés non académique de l'Université McGill profitent des sièges garantis sur deux institutions de gouvernance, le «Board of Governors » et le Sénat de l'Université McGill. Le projet de loi fait référence à des représentants de la gestion sur un conseil d'administration, mais il n'y a pas de garantie que ces représentants seront des employés non académiques.

C'est bien connu par tous les constituants de l'université McGill que la participation des groupes non académiques est très importante pour la gouvernance de l'université. Nous craignons que le projet de loi diminuera nos liens avec l'université qui deviendront uniquement une relation patrons et travailleurs.

Les universités ne sont pas des commerces ni des agences du gouvernement. Elles sont différentes, un pôle de notre société et de notre civilisation. L'université est une place pour les débats, les discussions et la curiosité intellectuelle. Le fait que nous participions dans la direction et les débats est utile et précieux.

A présent les deux membres non académique de notre « Board of Governors » sont les membres possédant le plus d'ancienneté. Ils sont aussi des employés accumulant plusieurs années de service. Entre eux ils ont une connaissance de l'histoire institutionnelle plus forte que les autres membres du « Board ». Ils sont des membres sérieux et participent aux travaux des comités. Ils ne sont pas les portes paroles des associations des employés non académiques. Ils font une différence.

Le Projet de Loi 38 est restrictif dans le processus électoral. Pourquoi limiter les membres élus à deux mandats consécutifs? Est ce que c'est vraiment démocratique? Est-ce que le gouvernement désire aussi limiter d'une telle manière les mandats des conseillers municipaux, des maires et des députés de l'Assemblée nationale?

Aussi, le projet de loi place des limites sur la composition féminine et masculin du « Board ». Est-ce qu'un « Board » composé d'une forte majorité de femmes serait moins compétent qu'un « Board » composé par une majorité des hommes?

La bonne gouvernance est dans l'intérêt de tous les employés de l'université. La bonne gouvernance de nos universités est dans l'intérêt de tous les Québécois . Un conseil d'administration vivant, bien composé et représentatif de notre diversité qui dessert la volonté économique et intellectuelle est la clé d'un milieu universitaire sain.

Nous voulons remercier Mesdames et Messieurs les Député(e)s, pour l'opportunité d'exprimer notre position.

Ronald Critchley,
Président

14 août 2009

MCGILL UNIVERSITY NON-ACADEMIC STAFF ASSOCIATION
3495, rue Peel
Bureau 204
Montréal, Que.
H3A 1W7

Position Paper Concerning « Le Projet de Loi modifiant la Loi sur les établissements de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance »
Bill 38

Presented to the Education Commission of the Quebec National Assembly

August 2009

The McGill University Non-Academic Staff Association has represented the collective interests of non-unionized professional and managerial employees at the university since 1972.

On a number of issues raised by Bill 38, we ask the members of the Commission sur l'éducation to consider the following:

At McGill, non-academic employees have guaranteed representation on two of the governing bodies, the Board of Governors and the Senate of McGill University. In the proposed legislation, while mention is made of representation of "Management", there is no mention that non-academic managers and professionals will continue to have this guarantee.

It is well recognized within all groups at the university that non-academic participation on the Board of Governors provides an important contribution to governance of the university. We fear that Bill 38 will erode this and turn our relationship with McGill into simply labour.

This would be a particularly sad turn of events because a university is not a business, nor an agency of government. It is something much different, a beacon, if you will, of our society, of civilization. It is a place of discussion and disputation, a forum for intellectual curiosity. That we can participate in its general direction and debate is something effective and precious. Something whose loss we fear.

At present, the two non-academic representatives of the McGill Board of Governors are two of the longest-serving members of the Board and two of the longest serving employees of the university. Between them, they share a knowledge of institutional history far beyond that of other members of the board. They are not ignored. They are full participants in committee work. They do not "parrot" the non-academic staff associations' party lines. They make a difference.

Bill 38 would restrict members of boards to two consecutive terms. Why? What is so inherently democratic in this? If, as at McGill, members representative of the non-academic staff are elected, why are new rules being placed on the electoral process? Is this part of a wider political vision? Is the government moving to limit the terms of city councilors, mayors and Members of the National Assembly?

We believe that the gender restrictions on the composition of the boards interfere with democratic process. Why should electors be restricted from electing a man or a woman to a board? Especially if they consider those they vote for as the best candidates?

To go one step further, why would the Board of Governors of McGill or any other university function less well if it were to be composed of a clear majority of women?

Good governance is in the best interest of the employees of a university. Even further, good governance of Quebec's universities is in the best interest of the Quebec population. This is best achieved by a vibrant and well-constituted body which engages the full diversity of the communities served by and in service to Quebec's intellectual and economic aspirations. Such diversity is not achieved by restriction, but by engagement.

We thank the Members of the Commission for taking our views into account.

Respectfully submitted,

Ronald Critchley
President

14 August, 2009